



L'Humain au coeur du projet !

Plérin, le 23 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'iniquité de traitement des producteurs devient inacceptable

A l'heure où les producteurs laitiers constatent une grosse érosion de leur trésorerie (prix du lait, céréales médiocres, augmentation continue des charges), le niveau très disparate des ristournes attribuées aux apporteurs de lait de la structure Laïta (qui se définit comme une coopérative dans bon nombre de communications), est, une nouvelle fois, un véritable camouflet.

Que la coopérative Even ait les moyens de verser de telles ristournes fruit d'une stratégie de gestion et de développement fructueuse (et certainement plus pertinente que d'autres structures) est une chose, qu'il y ait une telle disparité de traitement de producteurs apportant tous le même produit qui plus est au service du même projet industriel devient inacceptable. Nous ne pouvons plus tolérer cette iniquité de traitement.

Nous dénonçons l'absence de réactions des autres partenaires du projet Laïta qui, de par leur silence, valident cette situation pour laquelle ils se sont engagés à trouver une solution depuis de nombreuses années et sans réponse concrète à ce jour.

Cette stratégie de traitement des producteurs concourt à alimenter une division au sein des éleveurs à un moment où la construction d'un projet collectif laitier pour la Bretagne paraît crucial. Ces opérateurs ont dû oublier que leur pérennité est liée à la consolidation de l'acte de production.

Plutôt que d'aligner le prix payé à tous ces producteurs sur le moins - disant (le nouveau cartel des laïteries), le groupe Laïta devrait veiller à favoriser une réelle dynamique positive de valorisation du produit auprès de tous ses apporteurs. Le fonctionnement coopératif doit à notre sens privilégier le retour sur le travail et non le retour sur le capital.

La loi EGALIM insiste sur la notion d'organisations de producteurs. Cette iniquité de traitement doit inciter les apporteurs de lait à Laïta à travailler sur ce sujet et à le revendiquer auprès de leur partenaire respectif. Pour cela, nous rappelons aux apporteurs de lait de Laïta que les Assemblées Générales sont le lieu incontournable de l'expression des producteurs.

Contact : Philippe CHERDEL 06 77 13 35

Tel : 02.96.79.22.32
Fax : 02.96.79.22.30
email : FDSEA22@fdsea22.fr
Maison de l'Agriculture
BP3560 - 22195 PLERIN CEDEX